



Genève, le 20 mai 2025

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT), du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et de l'Université de Genève (UNIGE)

Vernissage de l'exposition des projets du concours d'architecture pour la réalisation d'un nouveau pôle universitaire le Centre des sciences physiques et mathématiques de l'Université de Genève (CSPM): le lauréat du concours d'architecture est dévoilé

L'Université de Genève se classe parmi les 100 meilleures universités au monde et se distingue en particulier dans le domaine des sciences. Cette excellence scientifique contribue à la renommée et au développement du canton de Genève. Aujourd'hui, les activités de recherche et d'enseignement sont éparpillées sur plusieurs sites plus ou moins proches et de nombreux locaux ne correspondent plus aux exigences et aux besoins actuels de l'enseignement et de la recherche. Dans ce contexte, un concours d'architecture a été organisé par l'office cantonal des bâtiments (OCBA) afin de permettre la construction au quai Ernest-Ansermet d'un nouveau bâtiment qui regroupera les sciences physiques et mathématiques. Les projets présentés sont exposés du 21 au 30 mai 2025 à Uni Mail.

Le jury a décerné le premier prix du concours au groupement piloté par Burckhardt Architecture SA pour son projet *Le théorème de Marguerite*. Ce dernier met en avant une réflexion à grande échelle sur l'aménagement de l'espace public, du quartier et du paysage urbain. Le projet comprend un axe central nommé "parc des sciences" reliant la ville à l'Arve, où circulent piétons et vélos. L'entrée principale se situe du côté du quai Ernest-Ansermet.

Le projet lauréat prend en compte la continuité de la coulée verte de l'Arve et s'intègre à la constellation des bâtiments de grande hauteur qui occupe le quartier. Le site sera valorisé par une implantation judicieuse en dialogue avec l'environnement alentour.

Le programme du projet se décline en quatre entités fonctionnelles clairement identifiables. Tout d'abord, avec un rez-de-chaussée, véritable point de convergence pour les scientifiques, le corps étudiant, les visiteuses et visiteurs, qui accueille des programmes collectifs et favorise l'ouverture vers l'extérieur.

Le corps de bâtiment côté boulevard d'Yvoy est, quant à lui, dédié à l'enseignement et regroupe auditoriums, salles de séminaire et espaces de travaux pratiques.

La tour héberge les unités de recherche, organisées en petites entités indépendantes, afin de favoriser la transversalité, tout en garantissant autonomie et flexibilité à chaque équipe.

Enfin, les espaces en sous-sol sont dédiés aux laboratoires techniques et aux activités ne nécessitant pas d'apport en lumière naturelle.

De nombreux critères ont ainsi été pris en compte lors de la sélection des projets, notamment l'impact sur la santé et le bien-être des utilisatrices et utilisateurs, le choix des matériaux,

l'importance d'un bilan énergétique neutre ou encore la nécessité de répondre aux conditions du standard de très haute performance énergétique (THPE – 2000W).
Le projet vise à réaliser un bâtiment « bas carbone » qui saura s'adapter au changement climatique.

En conclusion, le jury salue la grande qualité de cette proposition, qui parvient à articuler avec justesse les enjeux urbanistiques d'une insertion réussie, avec des aménagements extérieurs de qualité, tout en offrant une réponse architecturale intelligente aux spécificités du programme d'enseignement et de recherche, ainsi qu'une faisabilité crédible face aux contraintes techniques inhérentes à un centre scientifique de haut niveau.

Le concours est organisé par l'OCBA, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage du bureau Fischer & Montavon + Associés.

Il s'agit d'un concours d'architecture en procédure ouverte à deux degrés selon la norme SIA 142.

Le coût de réalisation du bâtiment n'est pas encore déterminé à ce stade. Le projet lauréat venant d'être désigné, une phase d'étude et d'estimation détaillée s'ouvre à présent.

Par la suite, un projet de loi sera présenté par le Conseil d'État, puis examiné par le Grand Conseil. Les contraintes propres au site seront prises en compte dans le projet de loi.

Une demande définitive d'autorisation de construire sera ensuite déposée pour une mise en service du bâtiment espérée en 2033.



Le concours d'architecture s'est déroulé en procédure ouverte à deux degrés, tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009. Les équipes du second degré étaient composées impérativement d'architectes, d'architectes paysagistes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs en physique du bâtiment et d'ingénieurs CVSE) avec pour pilote l'architecte.

L'exposition se tiendra du mercredi 21 au vendredi 30 mai 2025 à Uni Mail – Bd du Pont d'Arve 40 – 1205 Genève, selon les horaires suivants :

- **Tous les jours de 09h00 à 20h00 y compris le week-end**